



DELIBERATION N°6

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

**Demande  
d'intervention de  
l'EPFL Pays Basque  
pour la  
négociation et  
l'acquisition d'un  
terrain cadastré AS  
n° 167 situé dans  
le secteur de la  
Lèbe**

L'an deux mil quinze, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, C.ORDONNES, G.MOSCHETTI, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, G. ELGART, J. DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés : P.ACEDO (pouvoir à F.GONZALEZ), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ) UA DEL PRADO, MJ ESPIAUBE (pouvoir à J.DUBOURDIEU), C.DAVID (pouvoir à JP CRESPO), P.FAVRAUD (pouvoir à Ch.MARTIN)

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint rappelle que par une délibération du 16 juin 2015, la Commune a décidé de mettre un terme à l'opération de ZAC de la Lèbe en procédant à la résiliation du traité de concession conclu avec la Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA)

Dans le cadre du règlement des conséquences de la résiliation de la concession d'aménagement, la Commune s'est engagée à racheter l'intégralité des biens préalablement acquis par la SEPA en vue de la mise en œuvre opérationnelle du projet de réalisation de ZAC. Ainsi, est concerné le rachat d'une parcelle non bâtie cadastrée section AS 167 d'une superficie de 3 422 m<sup>2</sup> (anciennement propriété Daudignon).

Il est rappelé que les nouvelles orientations municipales en matière d'urbanisme orientent ce secteur vers un aménagement opérationnel à long terme. Les acquisitions qui seront réalisées à l'intérieur de ce périmètre participeront ainsi à la constitution de réserves foncières publiques de long terme.

Dans le cadre du suivi du Programme d'Action Foncière 2014-2018 entre l'Agglomération Côte Basque Adour et l'EPFL Pays Basque, le secteur de la Lèbe d'une surface globale avoisinant 240.000 m<sup>2</sup>, classé principalement en zone 2AU du Plan Local d'Urbanisme, a été remonté par la Commune de Boucau comme une piste d'intervention stratégique en vue d'assurer progressivement sa maîtrise foncière publique.

Désormais, il convient de solliciter l'EPFL Pays Basque pour engager les négociations avec la Société d'Équipement des Pays de l'Adour en vue de procéder à l'acquisition et au portage foncier de la parcelle AS 167 dont les conditions seront précisées ultérieurement dans le cadre d'une convention de portage spécifique.

Considérant, l'inscription de ce secteur dans le Programme d'Action Foncière de l'Agglomération Côte Basque Adour, sous la référence « La Lèbe » afin de constituer une réserve foncière publique de long terme,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré,

- **décide** de solliciter l'EPFL Pays Basque en vue de la négociation et de l'acquisition de la parcelle AS 167, d'une surface de 3.422 m<sup>2</sup>, classée en zone UC du Plan Local d'Urbanisme ;
- **décide** d'accepter la durée de portage de 20 années proposée par l'EPFL Pays Basque ;
- **s'engage** à faire état de l'intervention de l'EPFL Pays Basque sur tout document ou support de communication relatif au projet, l'EPFL pouvant apposer pendant la durée du portage des panneaux d'information sur le(s) terrain(s) ou les biens bâtis dont il se sera rendu propriétaire.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 16 septembre 2015  
Le Maire,  
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/09/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/09/2015